



CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MACS
SÉANCE DU 23 JUIN 2022 À 18H30
SALLE DU CONSEIL - SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
(sur convocation du 17 juin 2022)

Président

Nombre de conseillers : 8

Nombre de membres nommés : 8

Présents : 11

Absents représentés : 4

Absents excusés : 1

Absent : 1

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS DE MACS
DU 23 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de juin, le conseil d'administration du Centre intercommunal d'action sociale de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud, dûment convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil au siège de la Communauté de communes MACS à Saint-Vincent de Tyrosse, sous la présidence de Monsieur Laffitte Pierre.

Présents :

Mesdames Dedouit Marie-Jeanne, Gayon Marie-Antoinette, Jaurry Chamalvide Christine, Labeyrie Isabelle et Libier Marie Thérèse,

Messieurs Arbeille Henri, Dalmay Yohann, Dumas Jean-Louis, Froustey Pierre, Laffitte Pierre et José Prosper.

Absents représentés :

Madame De Artèche Sylvie a donné pouvoir à Madame Libier Marie-Thérèse, Monsieur Boireau Philippe a donné pouvoir à Monsieur Laffitte, Monsieur Daretz Benoît a donné pouvoir à Monsieur Froustey Pierre et Monsieur Trézière Yves a donné pouvoir à Monsieur Arbeille Henri.

Absente excusée :

Madame Casteras Line.

Absent :

Monsieur Daulouède Jean-Claude.

OBJET : PACTE TERRITORIAL D'INSERTION - APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LE DÉPARTEMENT DES LANDES POUR LES ACTIONS DU CIAS AU PROFIT DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA ET DES MINIMAS SOCIAUX

Rapporteur : Monsieur Pierre Laffitte

Dans le cadre de la délégation de compétence effective depuis 2006 du département des Landes au centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de MACS et du transfert de compétences de la Communauté de communes MACS au CIAS de MACS à compter du 1^{er} mai 2010, le service social du service des gens du voyage est chargé d'accompagner les familles du voyage résidant sur les trois aires d'accueil permanentes du territoire.

Cet accompagnement social s'adresse aux occupants des aires bénéficiaires des minimas sociaux et du revenu de solidarité active (RSA), leurs démarches d'accès aux droits, d'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, le CIAS a recruté 2 travailleurs sociaux, qui sont chargés d'accompagner les gens du voyage dans leurs démarches d'instruction de la demande de RSA et d'insertion sociale et professionnelle.